

COMPTE RENDU CONSEIL DU 18/10/2025

QUARTIER : BARENS

Personnes présentes :

15 résidents (dont les 2 référents de quartier, rédacteurs du présent document)

4 représentants de la commune : Jerome Grausi (GR), présent en début de conseil - Nicolas Romanotto (NR) - Gael Raffelli (GR) - Corinne Georges (CG)

Début à 8h30 (pour cause d'inauguration du JALIO PARK à 10h par les élus présents). Fin prévue à 9h45.

Informations générales et communales annoncées par le maire, Jérôme Grausi (JG) :

- **TRAM** : Information très documentée disponible sur le site de la mairie (source La Région AURA). Mise en service annoncée pour 2032. Objectif 52' pour liaison Crémieu > Lyon Part-Dieu. JG précise que le long du tracé, le projet intègre entre autres des parcs relais usagers, une station de maintenance/stockage des rames, une voie verte pour les modes doux et un raccordement aux infrastructures de mobilité existantes. Les études de faisabilité se poursuivent sur le plan foncier entre autres et il existe quelques cas particuliers (dont un cas à Baren, susceptible de faire l'objet d'une expropriation)
- **Projet EPR2** validé par l'état – Solution retenue de 2 tours aéro-réfrigérantes de 205m de hauteur- Pour plus d'infos, rendez-vous sur la page d'accueil du site de la mairie (présentation, calendrier, impact sur le territoire...). JG précise qu'il devra y avoir une compensation financière plus équitable pour les communes impactées. L'expérience de la Centrale du Bugey ne doit pas être reproduite
- **Pont** construction rendue nécessaire pour accès chantier/desserte des EPR2 et trafic local . Plusieurs (3) scénarios de tracé en étude pour les futures voies d'accès au pont. JG ne donne pas trop de détails sur ces 3 tracés
- **Projet hydrogenoduc** : JG informe l'auditoire d'un projet de pipeline de l'Allemagne à Fos sur Mer. Que transporte-t-il ?
- **Elections municipales** : 1^{er} tour 15/02/26 et 2^e tour 22/03/2026

Avant de prendre congé, J. Grausi remercie les présents et les invite à l'inauguration du JALIO PARK prévue à 10h sur le site (Chemin des Sables).

Le Conseil se poursuit sous forme de questions/réponses avec les 3 élus présents

TRAVAUX (GR)

- **Demande réitérée de rafraîchissement du marquage** des dos d'ânes du chemin de Vavres. Ils ne sont plus visibles de jour comme de nuit. Réponse GR: Budget 2026
- **Chemin piétonnier** : Les riverains sont plutôt satisfaits, notamment du fait de l'arrachage des plots bétons demandé depuis 4 ans et de leur remplacement par des potelets bois. Les entreprises sont intervenues efficacement et rapidement.

Demande formulée d'adaptation des panneaux vélo/piétons qui étaient installés précédemment et devenus obsolètes . En effet, le chemin n'est désormais destiné qu'aux seuls piétons ; les vélos doivent donc emprunter la chaussée pour leurs déplacements.

GR a pris en compte la demande et fera intervenir les employés municipaux pour l'échange des panneaux actuels.

- **Demande réitérée d'un abri bus :** initialement prévu avec le réaménagement du chemin piétonnier, l'abri-bus n'a finalement pas été installé. Pourquoi ?

GR : Budget 2026

- **Place de Barens :**

Il a été demandé : quelle est la périodicité de l'entretien qui laisse à désirer sur la place (herbes, petit arbuste le long des trottoirs, feuilles, etc..) ? Il est également demandé pourquoi le nettoyage n'est pas réalisé au-delà du carrefour de Vavres ? GR prend bonne note et rappelle que l'impossibilité d'utilisation de désherbants ne facilite pas les choses et cela demande plus de temps à l'équipe communale.

Panneaux bois : ces vieux panneaux ont largement rempli leur fonction et dépassé l'âge de la réforme. Peut-on les supprimer et les remplacer (à défaut de pouvoir les rénover ? A noter qu'il en subsiste de nombreux sur toute la commune.

GR se saisit du sujet

Tête de pierre :

Patrimoine historique et symbolique (de la Principauté) de Barens, la sculpture aurait bien besoin d'un nettoyage et d'une petite rénovation (nez cassé). Il serait coupable de ne pas la protéger de l'usure du temps. Il y aurait bien des volontaires pour cette opération mais on ne connaît pas le propriétaire pour obtenir une autorisation avant d'intervenir. S'agit-il d'un bien communal posé sur un bâti privé (puits) ou d'un bien privé d'initiative personnelle aux fins de décoration ? Corinne Georges se renseigne pour identifier la parcelle et répondre à la question soulevée.

- **Impasse des Lauzes :**

Demande de pose d'un miroir normalisé, pour sécuriser la sortie de l'impasse. GR précise que cette installation n'est possible que si elle s'accompagne désormais d'aménagements de signalisation à proximité (nécessité d'un cédez-le-passage ou stop?). Les miroirs déjà existants ne répondent pourtant pas à ces exigences.

Demande de remplacement de plaque indicatrice. Avec les changements de numéros, consécutifs à l'adressage et les nouvelles constructions dans l'impasse, les numéros anciennement indiqués (plaque murale d'accès aux numéros 79, 81) ne correspondent plus à la réalité du terrain. La mairie peut-elle prévoir de la remplacer par une plaque actualisée ? GR prend note de la demande. Photo ci-dessous.

SECURITE (NR)

- Les récents aménagements (chaussidoux) ont été plutôt bien accueillis mais des difficultés subsistent : croisements délicats entre véhicules sur certaines zones, sorties parfois dangereuses de certaines propriétés, absence de stationnements temporaires pour les visiteurs et toujours, vitesse excessive malgré le passage à 30 km/h sur tout le quartier. La conduite irresponsable de certain(e)s persiste sur toute la traversée de Barens en dépit de la limitation de vitesse, de la présence ponctuelle du policier municipal ou de la gendarmerie. Ce constat est le reflet local de mauvais comportements qui se généralisent partout. Il est navrant de constater que les seuls

moyens de coercition pour calmer ces incivilités sont la multiplication des aménagements (chicanes, dos d'ânes, giratoires...) et bien sûr, la verbalisation des contrevenants (lorsqu'ils sont pris en flagrant délit).

- **Accroissement du trafic A/R Chemin de Vavres :** lié à la desserte du collège/lycée de Villemoirieu qui poursuit son agrandissement. Le point d'entrée côté Tignieu village est particulièrement problématique (combinaison du manque de visibilité/vitesse) et les stop au carrefour de Vavres ne sont pas toujours respectés. Il semble que la commune de Villemoirieu a pris conscience de la problématique puisqu'un feu tricolore a été installé à proximité de l'établissement. Nous craignons que notre quartier soit toujours plus impacté par ce trafic (notamment aux heures d'entrée et sortie) et par des flux supplémentaires liés à la mise en service du tram évoquée plus haut. Peut-on envisager une réglementation de la circulation plus dissuasive visant à limiter le passage des véhicules aux seuls riverains (habitants, agriculteurs, pensions de chevaux...) et à interdire l'accès de Vavres aux extérieurs ?

NR Ces décisions sont du ressort du maire.

GR demande si des relevés horaires de trafic peuvent être réalisés. Pour cela, il suffit peut-être d'y installer un des 2 radars pédagogiques dont la mairie dispose. Le radar a d'ailleurs été désinstallé en septembre. GR indique qu'il a été déplacé sur la commune. Nous pensons pertinent de le réinstaller afin de mesurer l'efficacité des aménagements réalisés sur la modération de la vitesse. Les référents avaient d'ailleurs identifié un poteau potentiel pour l'accueillir et pour permettre des mesures pertinentes. Ils avaient pris contact avec la personne propriétaire au n° 409 (car ce poteau bois d'alimentation électrique est situé sur une propriété privée) et obtenu son accord de principe. L'information avait été donnée au policier municipal mais celui-ci n'est pas seul à décider, bien qu'il soit conscient de l'intérêt et qu'il ait donné un avis favorable à cette demande.

- **Borne incendie sur parcelle privée :**

Un courrier du maire en date du 2 Octobre 2025 a été adressé aux 4 co-propriétaires de cette parcelle cadastrée 451an535 réaménagée en petit lotissement il y a quelques années (photos ci-dessous). L'objet de ce courrier concerne une borne incendie située en bordure de route à l'entrée de l'impasse desservant ce lotissement (n° 869 ex 61). Il est fait mention du fait que la borne n'a pu faire l'objet du contrôle réglementaire par le SDIS après qu'elle ait été repérée. Cette borne n'entre pas dans le champ de leurs interventions de prévention ou de maintenance (le cas échéant). La commune signifie donc aux intéressés qu'il leur incombe d'assumer les opérations et les frais de son contrôle régulier pour en garantir le bon fonctionnement en cas de besoin. Les destinataires ont été désagréablement surpris. Le sujet a été évoqué à l'occasion du conseil de quartier.

NR, adjoint en charge des questions de défense et de sécurité (entre autres), a été lui aussi surpris et a indiqué qu'il n'était pas au courant de ce dossier. Cette situation suscite quelques interrogations : si les co-propriétaires assument la charge, cela laisse à penser que cette borne ne pourra être utilisée que pour la sécurité des 4 lots ? Que se passera-t-il si un incendie venait à se déclarer à proximité hors de leur lotissement et que le seul point d'alimentation soit sur cette borne ? Les pompiers pourraient-ils l'utiliser ? Afin de clarifier la situation, les co-propriétaires demandent que la commune et le SDIS assument la charge de cet entretien.

NR se saisit du sujet et s'en entretiendra avec JG

ENVIRONNEMENT (CG)

- **Déchetterie** : En sursis, la DREAL est passée et la dechetterie actuelle n'est plus aux normes - 350 000 euros de travaux à prévoir...ou relocalisation (?)
Ne peut-on prévoir un point de collecte des gros emballages gris ainsi qu'une tournée de collecte des encombrants ?
- **Changement de boites aux lettres ou blocs cidex** : NR indique que cette question n'est pas du ressort de la mairie mais de la Poste. Il demande que l'on recense et qu'on lui communique les blocs cidex d'ancienne génération. Si vous pensez être concerné (e) par un changement de boite , merci de nous le faire savoir afin de permettre de centraliser les demandes

VIE DU QUARTIER (Référents)

- **2^e édition Fête de Baren** (avec quartier Epinettes) :
L'édition 2025 a été une belle réussite : une centaine de personnes autour d'un repas partagé à midi et un après-midi ensoleillé propice à cet évènement unique. Nous sommes très attachés à entretenir le lien de proximité sur notre quartier et nous avons donc formulé une demande auprès de JG et NR pour une nouvelle édition **le samedi 30/05/2026** (à cocher sur votre agenda). Nous espérons une réponse favorable pour le site sollicité. Nous vous tiendrons prochainement informés des détails pratiques.

Le Conseil se termine à 9h45.

Nous tenons à remercier les personnes présentes : les habitants pour leur participation active et les 4 élus présents pour les réponses apportées et pour le temps qu'ils nous ont consacré.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER DE BARENS : SAMEDI 21/02/2026 de 10h à 12

A très bientôt sur Baren ou ailleurs

Christian HERNANDEZ / Sandrine PEZEYRE
Vos référents de quartier.

PJ : Photos ci-dessous

1 Plaque à changer Impasse des Lauzes



2 Borne incendie

AVANT Création Lotissement



APRES Création Lotissement



MAINTENANT Entrée du Lotissement (borne cachée derrière le petit massif)

